



MAIRIE DE BOUKOMBÉ
REPUBLIQUE DU BENIN



BP : 11 Boukombé

Tel (00229) 23 83 01 02

Email : mairieboukombe@yahoo.fr

IFU N°6201200776700

AMI AVIS N° 21/408 /MB/SE/PRMP/CCMP/SP-PRMP DU 15 /10 /2026

PI_ST_115859

COMMUNE DE BOUKOMBE



DOSSIER DE PRESELECTION

REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES POUR L'ASSAINISSEMENT DE 10 KM DE RUES DANS L'ARRONDISSEMENT CENTRAL DE BOUKOMBE (RN7 JARDIN DU MAIRE - CEG BOUKOMBE; RN7 ARRONDISSEMENT BOUKOMBE - CEG BOUKOMBE; RN7 CARREFOUR MARCHE- HOTEL TINA- INTERSECTION PISTE DE NADoba; RN7 HEMICYCLE - CHATEAU D'EAU - INTERSECTION TAFOTA; RNT CARREFOUR MARCHE-EPP KOUSSOCOINGOU; RN7 PTT-EPP KOUSSOCOINGOU; EPP KOUSSOCOINGOU - CARREFOUR TAFOTA;RN7 CAMPEMENT- INTERSECTION MANTA; RNT CARREFOUR KOUMATIE- INTERSECTION DOUANE; JARDIN MARCHE- UFEDEB-CLCAM; RNT EM ZONGO- INTERSECTION CARREFOUR CALIXTE; CARREFOUR TAFOTA- EPP KOUSSOCOINGOU)

Octobre 2026



MAIRIE DE BOUKOMBÉ
REPUBLIQUE DU BENIN



BP : 11 Boukombé

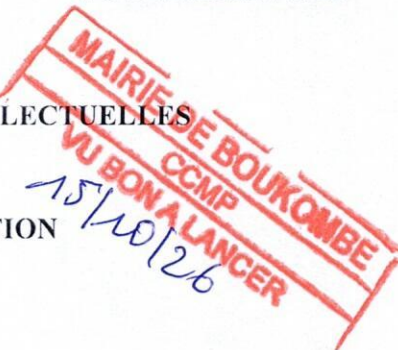
Tel (00229) 23 83 01 02

Email : mairieboukombe@yahoo.fr

IFU N°6201200776700

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION



Émis le : 15 Octobre 2026

Pour les prestations relatives la réalisation des études techniques pour l'assainissement de 10 km de rues dans l'arrondissement central de Boukombé (RN7 Jardin du Maire - CEG Boukombé; RN7 arrondissement Boukombé - CEG Boukombé; rn7 carrefour marche- hôtel Tina- intersection piste de Nadoba; RN7 Hémicycle - château d'eau - intersection Tabota; RNT carrefour marche-EPP Koussocoingou; RN7 PTT-EPP Koussocoingou; EPP Koussocoingou - carrefour tafota;rn7 campement- intersection Manta; RNT carrefour Koumatie- intersection douane; jardin marche- UFEDEB-CLCAM; RNT EM Zongo- intersection carrefour Calixte; carrefour Tabota- EPP Koussocoingou)

Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_ST_115859

Source de financement : FADeC NON AFFECTE INVESTISSEMENT 2024

Gestion : 2026

Imputation budgétaire : 2331

Accord de prêt : Néant

Octobre 2026

Table des matières

I.	AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)	4
II.	CANEVAS DE RAPPORT D'EVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET	12
III.	MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET	18



✓

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : études techniques pour l'assainissement de 10 km de rues dans l'arrondissement central de Boukombé (RN7 Jardin du Maire - CEG Boukombé; RN7 arrondissement Boukombé - CEG Boukombé; rn7 carrefour marche- hôtel Tina- intersection piste de Nadoba; RN7 Hémicycle - château d'eau - intersection Tabota; RNT carrefour marche-EPP Koussocoingou; RN7 PTT-EPP Koussocoingou; EPP Koussocoingou - carrefour tafota;rn7 campement- intersection Manta; RNT carrefour Koumatie- intersection douane; jardin marche- UFEDEB-CLCAM; RNT EM Zongo- intersection carrefour Calixte; carrefour Tabota- EPP Koussocoingou)

Objet : études techniques pour l'assainissement de 10 km de rues dans l'arrondissement central de Boukombé (RN7 Jardin du Maire - CEG Boukombé; RN7 arrondissement Boukombé - CEG Boukombé; rn7 carrefour marche- hôtel Tina- intersection piste de Nadoba; RN7 Hémicycle - château d'eau - intersection Tabota; RNT carrefour marche-EPP Koussocoingou; RN7 PTT-EPP Koussocoingou; EPP Koussocoingou - carrefour tafota;rn7 campement- intersection Manta; RNT carrefour Koumatie- intersection douane; jardin marche- UFEDEB-CLCAM; RNT EM Zongo- intersection carrefour Calixte; carrefour Tabota- EPP Koussocoingou)



REFERENCE DU MARCHE : PI_ST_115859

AVIS N° 21/408/MB/SE/PRMP/SP-PRMP DU 15 /10/ 2026

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics (n°2) de la commune de Boukombé publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 13 août 2026
2. La Mairie de Boukombé a obtenu dans le cadre de son budget exercice 2026, le FADEC non affecté investissement 2024 afin de financer son Programme 3 intitulé "Amélioration des performances du système sociocommunautaire", et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux « études techniques pour l'assainissement de 10 km de rues dans l'arrondissement central de Boukombé (RN7 Jardin du Maire - CEG Boukombé; RN7 arrondissement Boukombé - CEG Boukombé; rn7 carrefour marche- hôtel Tina- intersection piste de Nadoba; RN7 Hémicycle - château d'eau - intersection Tabota; RNT carrefour marche-EPP Koussocoingou; RN7 PTT-EPP Koussocoingou; EPP Koussocoingou - carrefour tafota;rn7 campement- intersection Manta; RNT carrefour Koumatie- intersection douane; jardin marche- UFEDEB-CLCAM; RNT EM Zongo- intersection carrefour Calixte; carrefour Tabota- EPP Koussocoingou) ».
3. Les prestations comprennent : « études techniques pour l'assainissement de 10 km de rues dans l'arrondissement central de Boukombé (RN7 Jardin du Maire - CEG Boukombé; RN7 arrondissement Boukombé - CEG Boukombé; rn7 carrefour marche- hôtel Tina- intersection piste de Nadoba; RN7 Hémicycle - château d'eau - intersection Tabota; RNT carrefour marche-EPP Koussocoingou; RN7 PTT-EPP Koussocoingou; EPP Koussocoingou - carrefour tafota;rn7 campement- intersection Manta; RNT carrefour Koumatie- intersection douane; jardin marche- UFEDEB-CLCAM; RNT EM Zongo- intersection carrefour Calixte; carrefour Tabota- EPP Koussocoingou) ». Les travaux sont en lot unique.
4. Le délai de réalisation de la mission est de trois (03) mois (H/M).
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations) attesté par le registre de commerce ou les statuts, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces

informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats d'au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un des candidats sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant (SFQC).
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

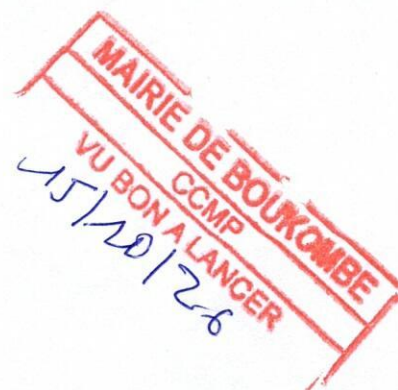
Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Inscription du domaine « Etude ou conception », dans les BTP sur le RCCM 10 pts Non inscription du domaine « Etude ou conception », dans les BTP sur le RCCM 0 pt	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	[25]	Pour les anciens cabinets/firmes Avoir réalisé au moins une (01) missions d'étude profit de l'Administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes au cours des dix (10) dernières années 01 expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats	Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement à savoir attestation de

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		correspondants (copies simples) à raison de 25 pts pour l'expérience ; 01 expérience non complète = 00 pt Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Disposer d'un personnel d'encadrement à savoir : Un Chef de Mission titulaire d'un diplôme Ingénieur Génie civil (BAC+5) ; Un Ingénieur d'études titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Génie civil (BAC+5) et Un ingénieur hydrologue/hydraulicien titulaire d'un diplôme Ingénieur Génie civil (BAC+5) option Hydraulique) Ayant participé au cours des 10 dernières années à la réalisation d'au moins deux (02) missions d'étude, au profit de l'Administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes ; justifié par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de participation ou de bonne fin d'exécution ou de service fait 01 attestation valide = 4,16 pts par mission ; 01 attestation non valide= 00 pt	participation ou attestation de travail ou attestation de service fait. 
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années	[50]	Pour les anciens cabinets Avoir réalisé avec succès au moins deux (02) missions d'études suivi et contrôle d'aménagement de piste, construction d'ouvrage de franchissement ou d'assainissement de route au cours des cinq dernières années 01 expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyée des pages de	Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants portant le montant du contrat (copies simples). Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence

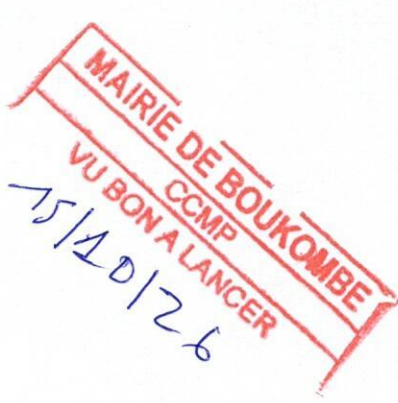
Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) à raison de 25 pts ; Une expérience non complète = 00 pt • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Le personnel d'encadrement doit avoir participer avec succès au cours des cinq (5) dernières années à la réalisation d'au moins trois (03) missions d'études d'aménagement de piste, construction d'ouvrage de franchissement ou d'assainissement de route au cours des cinq dernières années, décrit pour chaque personnel au point 5 du présent tableau ; au profit de l'Administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, justifié par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de participation ou attestions de travail ou de service fait : 01 expérience complète = Copie légalisée des attestations de participation ou attestions de travail ou de service fait à raison de 5,55 pts par expérience ; Une expérience non complète = 00 pt	Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement à savoir attestation de travail ou attestation de participation ou attestation de services fait. 
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	Note de présentation avec indication géographique, téléphone, adresse e-mail fonctionnel (2 pts) suivi de l'organigramme avec les différents départements (3pts) Note de présentation sans les informations ci-dessus : 0 pts	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme présentant les différents département daté et signé.

✓

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	• Pour les anciens cabinets ✚ Un Chef de Mission titulaire d'un diplôme Ingénieur Génie civil (BAC+5), disposant au moins cinq (05) ans d'expérience générale et deux expériences dans les études sur des projets similaires. ; 3 pts ✚ Un Ingénieur d'études titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en Génie civil (BAC+5) disposant d'au moins cinq (05) ans d'expérience générale et deux (02) expériences dans les études sur des projets similaires, 2,5 pts ✚ Un ingénieur hydrologue/hydraulicien titulaire d'un diplôme Ingénieur Génie civil (BAC+5) option Hydraulique ayant au moins cinq (05) ans d'expérience générale et deux (02) expériences dans les études sur des projets similaires. 2,5 pts ✚ Un Ingénieur géomètre Topographe titulaire d'un diplôme (BAC+5) ayant au moins cinq (05) ans d'expérience générale et deux (02) expériences dans les études sur des projets similaires ; : 2 pts • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence ✚ Un architecte inscrit à l'Ordre National des Architectes et Urbanistes du Bénin, Chef de	Liste du personnel daté et signé par le soumissionnaire et copie légalisée des diplômes + les CV et attestation de travail ou de service fait légalisée. NB : les curricula vitae doivent être actuels et datés d'un mois au plus des membres du personnel de direction et d'encadrement dûment signés par chacun d'eux (accompagnés des copies simples des diplômes et carte d'identité valide). Les expériences seront comptées à partir de la date d'obtention du diplôme.



✓

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		Mission (CM) disposant au moins dix (10) ans d'expérience générale et cinq expériences sur des projets similaires. 3pts ✚ Un ingénieur Génie-Civil (BAC + 5 au moins) disposant d'au moins dix (10) ans d'expérience générale et cinq (5) expériences dans les études techniques de construction ou réhabilitation des bâtiments et assainissement. 2,5 pts ✚ Un Ingénieur Géomètre Topographe (BAC+5) ayant au moins dix ans d'expérience générale et cinq (05) expériences dans les levés topographiques et implantation des bâtiments et travaux d'assainissement et routier. 2,5 pts ✚ Ingénieur hydraulicien BAC+5 avec 10 ans d'expérience générale et cinq (5) expériences similaires ; 2 pts	
TOTAL	[100]	[100]	

La note minimale requise pour être présélectionné est **70** et seul le candidat disposant de meilleures qualifications et expériences sera retenu pour présenter des propositions techniques et financières.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **FIHOUNDE Aristide Kokou**, Personne responsable des marchés publics ; Email : prmp.boukombe@mairie.bj ; Tel : (+229) **01 94 21 85 09** ou **01 97 08 44 76** et prendre connaissance des documents de présélection au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (**SP-PRMP**) de la Mairie de Boukombé, sis au 1^{er} bureau à gauche dans l'ancien bâtiment de

✓

l'hôtel de ville tous les jours et heures ouvrables **de 8h 00 à 12h 30 et 14h 00 à 17h 30** et sur le site web : www.marches-publics.bj.

Les manifestations d'intérêt doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernière candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter **du 22 /10 /2026**. Le dossier de manifestation d'Intérêt en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la Personnes Responsables des Marchés Publics sis au premier bureau à gauche dans l'ancien bâtiment de l'hôtel de ville. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web www.marches-publics.bj ou être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) de la Mairie de Boukombé, sis au 1^{er} bureau à gauche dans l'ancien bâtiment de l'hôtel de ville tous les jours et heures ouvrables de 8h 00 à 12h 30 et 14h 00 à 17h 30 au plus tard le **13 /11 /2026 à 9 heures 00** minute. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : salle de conférence de l'hôtel de ville de Boukombé le **13 /11 /2026 à 9 heures 30 minutes**.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.



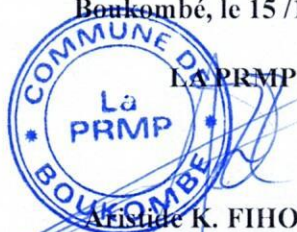
8

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Boukombé, le 15 /10 /2026



Avisé K. FIHOUNDE

